



**MANUELS SCOLAIRES
DEMI-PENSION
BOURSES**



➔ **LES MANUELS SCOLAIRES**

LES MANUELS SCOLAIRES

- Distribution des manuels aux élèves
- Rappel :
 - les manuels doivent obligatoirement être couverts.
 - obligation de prendre soin toute l'année.
 - Obligation de coller la partie réservée à l'élève dans le carnet (contrôle de fin d'année sur l'état des manuels)
- ***si dégradation ou perte en fin d'année, un remboursement du (ou des) manuel(s) vous sera réclamé pour la réinscription ou l'exéat.***
- **Pour les élèves de 6ième** : de nouveaux manuels de français, maths et anglais seront distribués très prochainement



LA DEMI-PENSION



LA DEMI-PENSION

- Rappel : ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE : élève inscrit par la famille pour déjeuner à la demi-pension. Tous les élèves demi pensionnaires y sont inscrits pour les 4 jours de DP soit lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le changement de statut ne peut se faire qu'en fin de trimestre (demande écrite adressée au chef d'établissement), pour une prise d'effet au trimestre suivant,
- Tout élève inscrit en qualité de DP doit être titulaire d'une CARTE de DP (12 euros). La perte ou la désactivation de la carte devra faire l'objet d'un nouvel achat. Le paiement de la carte se fait au secrétariat de gestion.
- Possibilité de commander des repas végétariens ou repas spécifiques (PAI), tous les jours, si vous en faites la demande écrite.
- Les absences justifiées qui donnent lieu à un remboursement (voir RI :
 - grève à partir du 2ème jour,
 - voyage scolaire,
 - stage
 - - maladie : obligation de transmettre le certificat médical de plus de trois jours **au secrétariat de gestion dans un délai de 48 heures** pour être pris en compte (les repas étant commandés l'avance, ils seront facturés à la famille sans justificatif dans les délais) -

- 
- L'encaissement de la DP se fait pour le trimestre (prix d'un repas 2,20 euros); les premières factures pour le 1ier trimestre (septembre à décembre) seront adressées en novembre à l'issue de la campagne de bourse. En fait, la bourse finance la demi-pension (et le solde de celle-ci sera versé aux familles si le montant de la bourse versée par trimestre est supérieur aux frais de demi pension).
 - Un calendrier de paiement sera proposé (date et horaire à respecter) sur les factures et une note sur le site du collège.
 - Paiement en ligne (date précisée sur la facture): création d'un compte dès la rentrée sur MyTurboSelf
<https://espacenumerique.turboSelf.com/Connexion.aspxid=1354>
 - En espèces et CB au secrétariat de gestion : jours et horaires stricts à respecter
 - chèque à l'ordre de « l'agent comptable du collège Belle Etoile » précisant le nom prénom et classe de l'élève à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans le hall du service de gestion suivant le calendrier,
 - A noter que les paiements par virement ne sont pas acceptés pour les frais demi pension.



LES BOURSES



BOURSES

1/certaines familles ont procédé à l'étude automatique du droit à bourse o de l'inscription ou de la réinscription leur (s) enfant (s).

Il était possible de donner **vosre consentement à l'étude automatique pour chaque enfant d'une même fratrie**. Vos données fiscales ont été récupérées et permettent l'étude de votre demande .

2/ le service **d'inscription en ligne** avec vos identifiants Educonnect (Portail Scolarité) est possible.

3/une fiche de renseignements **papier (à récupérer à l'accueil ou à l'issue de la réunion)** pour chaque enfant qui deva être déposée dès que possible et jusqu'au et le 3me jeudi d'octobre inclus avec les pièces justificatives (avis d'imposition 2024+ document CAF)

- **Les familles qui déposent une demande de bourse de collège via le service en ligne Bourses ou via le formulaire Cerfa devront en effet déposer une nouvelle demande de bourse à chaque rentrée scolaire. Contrairement aux parents qui ont fait le choix de l'étude automatique du droit à la bourse pour lesquels la demande sera renouvelée automatiquement les années suivantes.**

Enfin, , dans ces deux outils, les familles qui souhaitent adhérer au dispositif pourront encore donner leur consentement et renseigner les données d'état civil élargi dans Siecle, pour que leur droit à bourse puisse être étudié automatiquement à la rentrée scolaire.

- 
- 
- **Important** : si une demande de bourse est formulée dans le service en ligne Bourses ou au format papier via le formulaire Cerfa avant que le consentement à l'étude automatique du droit à bourse ne soit renseigné dans Siècle-BEE, c'est cette demande en ligne ou au format papier qui sera prise en compte pour la gestion de cette demande de bourse au titre de l'année scolaire en cours. Le parent qui souhaite donner son consentement devra au préalable le faire, avant d'effectuer sa demande en ligne ou son dossier papier
 - A noter : Si le consentement et les données d'état civil élargi sont données après la fin de la campagne de bourse; ils seront conservés afin d'étudier automatiquement le droit à bourse de ce demandeur pour les rentrées scolaires suivantes.

- 
- ▶ Dans les situations d'enfants en garde alternée, la demande de bourse est déposée **par l'un ou l'autre** parent. Si l'un des deux parents consent à l'étude automatique du droit à bourse, il appartient aux deux parents de trouver un accord.
 - ▶ Pour les enfants qui font l'objet d'un jugement de tutelle, ce sont les personnes auxquelles ils sont confiés et qui réunissent les conditions requises pour bénéficier d'une bourse nationale, à savoir être la personne qui assume, la charge effective et permanente de l'enfant (jugement de tutelle)
 - ▶ Elève placé à l'aide sociale à l'enfance : pas de bourse

Décisions suite à un demande de bourse de collège

- Avis de demande incomplète : dans ce cas il vous sera préciser la date limite à laquelle ces documents doivent être adressés au gestionnaire de bourse afin qu'il puisse finaliser l'instruction de la demande
- Notification d'attribution - **montant annuel qui sera divisé par trimestre**
- Notification de refus de bourse

Rappel : LA BOURSE PERMET DE PAYER LES FRAIS DE LA DEMI-PENSION; ET LE SOLDE sera REVERSE AU PARENT RESPONSABLE FINANCIER (RIB obligatoire)

Parents, n'hésitez pas à faire la demande de bourse; vous pourriez être surpris de voir que vous y avez droit.

C'est une aide qui permet de réduire les frais de demi pension en autres.